



**Collège des Doyens des Facultés de
Médecine
des Universités de la Communauté
française de Belgique**

Contact :
Mme Elisabeth Scherlizin
Tel. 32.43.66 48 34
e.scherlizin@uliege.be
Directrice administrative de Faculté
Faculté de médecine
ULiège
Avenue Hippocrate 15
4000 Liège

Aux Maîtres de stage de médecine générale
Aux assistants de médecine générale

Impact de la pandémie COVID-19 et de l'annulation d'activités médico-chirurgicales électives sur les salaires des médecins en formation

Les Facultés de médecine ont pris connaissance que certains maîtres de stage inciteraient des candidats médecins généralistes à prendre des congés ou évoqueraient un chômage technique. Ceci concernerait essentiellement des assistants dont l'activité a été réduite suite à l'impact de la pandémie COVID-19.

Les Facultés de médecine ne peuvent accepter de telles propositions et ne peuvent tolérer que des médecins en formation voient leur formation suspendue, ne puissent contribuer activement à la gestion de la crise et se retrouvent sans revenu.

Les médecins en formation représentent un maillon indispensable dans la lutte contre la pandémie ainsi que dans la prise en charge des patients qui présentent d'autres pathologies. La crise actuelle modifie profondément le fonctionnement du système de santé. Dans ce contexte, les candidats médecins généralistes doivent réorienter leurs activités en fonction des exigences de la crise. Leur implication dans la crise aura d'ailleurs un impact positif sur leur formation. La mise à l'écart des médecins en formation, outre les difficultés individuelles engendrées, aurait des conséquences majeures bien au-delà de la crise qui doivent être prises en compte : perte de solidarité au sein de la profession, perception négative par la population, manque d'attractivité de la médecine générale et autres conséquences difficiles à évaluer à ce jour.

Les Facultés de médecine sont conscientes des difficultés financières que peuvent rencontrer certaines pratiques de médecine générale dont l'activité est directement impactée par la crise actuelle. Elles insistent toutefois sur le fait que les maîtres de stage qui se sont engagés par des conventions doivent assumer leur responsabilité. Elles rappellent que les assistants ne peuvent, compte tenu de leur statut, bénéficier du chômage.

Au nom des Universités et des Facultés de médecine, nous tenons à remercier tous les professionnels de la santé pour leur engagement et leur flexibilité en ces temps incertains. Ces remerciements s'adressent en particulier aux candidats médecins généralistes que nous souhaitons assurer de notre total soutien.

Professeur Vincent D'Orio, ULiège

Professeur Pierre Garin, UNamur

Professeur Alexandre Legrand, UMons

Professeure Joanne Rasschaert, ULB

Professeure Françoise Smets, UCLouvain